

PRÉFET DE LA RÉUNION

Préfecture
Cabinet
Direction des Sécurités
Bureau de la Police Administrative

Saint-Denis, le 06 DEC 2019

Arrêté n° 342/CAB/BPA
Portant autorisation d'exercer sur voie publique
pour la manifestation « festivités du 20 Desamn 2019 » des missions de gardiennage et de surveillance
au profit de la société « Aéro Sécurité Privée »

Le Préfet de La Réunion
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment l'article L. 613-1, les articles L. 611-1 et suivants et R. 611-1 et suivants ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination de M. Jacques BILLANT, Préfet de la région Réunion, Préfet de La Réunion, ensemble le décret du 24 juillet 2019 portant nomination de Mme Camille GOYET, administratrice civile détachée en qualité de sous-préfète, directrice de cabinet du Préfet de la région Réunion, Préfet de La Réunion et l'arrêté n° 2706 du 2 août 2019, portant délégation de signature à Mme Camille GOYET, directrice de cabinet et à ses collaborateurs ;

Vu l'autorisation d'exercer n° « AUT-974-2115-12-16-20160351934 » délivrée par la commission locale d'agrément et de contrôle Océan Indien, portant autorisation d'exercer à la société « Aéro Sécurité Privée », sise 31 Avenue Eudoxie Nonge – 29 G – 97490 Sainte-Clotilde, représentée par son gérant M. Jimmy SINAMA VALLIAMEE et par sa gérante Mme Martine VIADERE, eux-mêmes dûment agrémentés ;

Vu la demande, reçue par courriel en Préfecture le 2 décembre 2019, transmise par la mairie de Saint-Denis pour le compte du prestataire de service, entreprise privée « AERO Sécurité Privée », sise à Sainte-Clotilde 97490, tendant à obtenir pour le compte de la mairie de Saint-Denis, organisatrice, le gardiennage de biens par agents de sécurité privée, de la manifestation sur la voie publique, intitulée « festivités 20 Desamn 2019 », du 16 au 21 décembre 2019, sur la ville de Saint-Denis ;

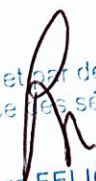
Considérant que la mission de gardiennage et de surveillance dont il s'agit est strictement limitée dans le temps, du 16 au 21 décembre 2019, sur la ville Saint-Denis, avec des agents de sécurité et des maîtres-chiens, par rotation d'équipes ;

Sur proposition de la directrice de cabinet du Préfet de La Réunion :

ARRÊTE

- Article 1^{er} :** La société « AERO Sécurité Privée », sise 31 Avenue Eudoxie Nongé – 29 G – 97490 Sainte-Clotilde, représentée par son gérant M. Jimmy SINAMA VALLIAMÉE et par sa gérante Mme Martine VIADERE, est autorisée à exercer sur la voie publique les missions de surveillance contre les vols, dégradations et effractions visant les biens dont elle a la garde, sur le site de la manifestation intitulée « festivités 20 Desam 2019 » organisée par la mairie de Saint-Denis, principalement dans le centre-ville et dans le quartier du Barachois, du 16 au 21 décembre 2019, avec des agents de sécurité et des maîtres-chiens, par rotation d'équipes (Annexe 1).
- Article 2 :** Les effectifs engagés sous la responsabilité de la société de sécurité privée « AERO Sécurité Privée » sont tous détenteurs de la carte professionnelle d'agent de sécurité et de gardiennage en cours de validité.
- Article 3 :** Les agents de sécurité de la société privée « AERO Sécurité Privée » assurant la mission visée à l'article 1 ne pourront, de quelque manière que ce soit, être armés.
En aucun cas les membres de la société de sécurité affectés à cette mission ne sont habilités à exercer des missions relevant de la compétence des officiers de police judiciaire.
De la même manière, les agents ne pourront effectuer un contrôle général de police administrative.
De façon plus générale, les agents de la société de sécurité privée n'exerceront aucune prérogative de puissance publique dévolue aux seuls agents de la police nationale, de la gendarmerie nationale et de la police municipale.
Tout incident, tout fait dommageable résultant de l'intervention de la société sécurité privée sur les sites susvisés, ne saurait être de nature à engager la responsabilité de l'État.
- Article 4 :** Le bénéficiaire de la présente autorisation s'engage à respecter les prescriptions du livre VI du code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 613-1, précisant que pendant la manifestation, les agents de sécurité exerceront exclusivement sur la voie publique des missions, même itinérantes, de surveillance contre les vols, dégradations et effractions visant les biens dont ils ont la garde.
- Article 5 :** La présente autorisation précaire et révocable à tout moment, prendra fin à l'expiration de la mission.
- Article 6 :** La directrice de cabinet du Préfet de La Réunion, le directeur départemental de la sécurité publique, les gérants de la société privée « AERO Sécurité Privée » et la mairie de Saint-Denis, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,
La directrice des sécurités

Barbara FELICIE

Voies et délais de recours :

Dans les deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits :

-un recours gracieux motivé peut être adressé à mes services.

-un recours hiérarchique peut être introduit auprès du ministre de l'intérieur.

-un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, sis 2 ter rue Félix Guyon, 97 400 Saint-Denis dans les deux mois suivant la date de notification de la décision contestée ou la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique.

**GARDIENNAGE DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION "La Commémoration Stèle Géréon Jasmin"
Barachois - Pointe des Jardins
le vendredi 20/12/19**

Manifestation /Date	Emplacement	Nbre d'agents/Maitres chiens	Horaires	Nbre d'heures à effectuer
Vendredi 20/12/19	Rue J. Auber/Nice	1 agent de sécurité	de 9h30 à 14 h	4,5 h
	Rue J.Dodu/Nice		de 9h30 à 14 h	4,5 h
	Rue G.Macé/Dodu		de 9h30 à 14 h	4,5 h
	Rue G.Macé/Auber		de 9h30 à 14 h	4,5 h
	Statue R.Garros/Victoire		de 6h00 à 14 h	8 h
	Stèle Géréon Jasmin pointe des Jardins		6 Agents de sécurité	de 9h30 à 14 h

Nbre Heures Agents jour férié : **53 h**

Annexe 1

**GARDIENNAGE DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION "LA NUIT DE LA LIBERTE"
AU BARACHOIS - Du 16 au 21/12/19**

Manifestation /Date	Emplacement	Nbre d'agents/Maitres chiens	Horaires	Nbre d'heures à effectuer
Lundi 16/12/19	Gardiennage montage podium	1 agent de sécurité	de 05 à 18 h	13 h
Mardi 17/12/19		1 maitre-chien	de 18 h à 21 h de 21 h à 00 h de 00 h à 05 h	3 h 3 h 5 h
Mardi 17/12/19	Gardiennage podium	1 Agent de sécurité	de 05 h à 18 h	13 h
mercredi 18/12/19		1 maitre chien	de 18 h à 21 h de 21 h à 00 h de 00 h à 06 h de 06 h à 08 h	3 h 3 h 6 h 2 h
mercredi 18/12/19		1 Agent de sécurité	de 08 h à 18 h	10 h
Jeudi 19/12/19		1 maitre chien	de 18 h à 21 h de 21 h à 00 h de 00 h à 06 h de 06 h à 08 h	3 h 3 h 6 h 2 h
Jeudi 19/12/19	Gardiennage podium	1 Agent de sécurité	de 08 h à 18 h	10 h
Vendredi 20/12/19		1 maitre chien	de 18 h à 21 h de 21 h à 00 h de 00 h à 06 h de 06 h à 08 h	3 h 3 h 6 h 2 h
Vendredi 20/12/19		1 Agent de sécurité	de 06 h à 21 h	5 h
Vendredi 20/12/19		1 Agent de sécurité	de 21 h à 00 h	3 h
Samedi 21/12/19	Barrière Nice/Chatel	1 Agent de sécurité	de 00 h à 02 h	2 h
Vendredi 20/12/19	Barrière Chateil/Parking Casino	1 Agent de sécurité	de 06 h à 21 h	5 h
Samedi 21/12/19	Barrière Doret/Parking Casino	1 Agent de sécurité	de 21 h à 00 h	3 h
vendredi 20/12/19	Surveillance Podium	1 Agent de sécurité	de 06 h à 21 h de 21 h à 00 h	5 h 3 h
Samedi 21/12/19		2 Agents de sécurité	de 00 h à 02 h	2 h
Vendredi 20/12/19	Scène droite et gauche	8 Agents de sécurité	de 08 h à 18 h de 16 h à 21 h	10 h x 2 h = 20 h 5 h x 8 = 40 h
Samedi 21/12/19		2 Agents de sécurité	de 21 h à 00 h de 00 h 01 h	3 h x 8 = 24 h 1 h x 8 = 8 h
Vendredi 20/12/19	Scène annexe	2 Agents de sécurité	de 16 h à 21 h de 21 h à 00 h	5 h x 2 = 10 h 3 h x 2 = 6 h
Samedi 21/12/19		2 Agents de sécurité	de 00 h 01 h de 14 h à 21 h	1 h x 2 = 2 h 7 h x 2 = 14 h
Vendredi 20/12/19	Arrière Scène	2 Agents de sécurité	de 21 h à 00 h de 00 h 01 h	3 h x 2 = 6 h 1 h x 2 = 2 h
Samedi 21/12/19		4 Agents de sécurité	de 16 h à 21 h de 21 h à 00 h	5 h x 4 = 20 h 3 h x 4 = 12 h
Vendredi 20/12/19	Mobile	6 Agents de sécurité	de 00 h 01 h de 14 h à 21 h	1 h x 4 = 4 h 7 h x 6 = 42 h
Samedi 21/12/19		6 Agents de sécurité	de 21 h à 00 h de 00 h 01 h	3 h x 6 = 18 h 1 h x 6 = 6 h
Vendredi 20/12/19	9 loges	1 maitre chien	de 01 h à 06 h	5 h
Samedi 21/12/19		1 Agent de sécurité	de 06 h à 08 h de 08 h à 12 h	2 h 4 h

Nbre Hrs Agents Jour férié :

238 H

Nbre heures M.C. Jour fériés :

8 h

Nbre d'heures Agents Jour Sem :

50 h

Nbre d'heures Agents Nuit Sem :

28 H

Nbre Heures M.C. Jour sem :

16 h

Nbre Heures M.C. Nuit sem :

34 h

GARDIENNAGE DANS LE CADRE DE L'OPERATION "20 desamb 2019"
SECURITE CHAR

Parking SFR Biv Joffre - Parking Gare du Nord

Manifestation /Date	Emplacement	Nbre d'agents/Maîtres chiens	Horaires	Nbre d'heures à effectuer
Jeudi 19/12/19	Parking Sarda/Casino (interdiction de stationnement)	1 agent de sécurité	de 6 h à 21 h	15 h
vendredi 20/12/19			de 21 h à 00 h	3 h
			de 00 h à 6 h	6 h
Samedi 21/12/19			de 6 h à 21 h	15 h
			de 21 h à 00 h	3 h
				de 00 h à 6 h
		de 6 h à 12 h	6 h	
Vendredi 20/12/19	Parking SFR/Bd Joffre	1 maître-chien	de 20 h à 21 h	1 h
Samedi 21/12/19			de 21 h à 00 h	3 h
Vendredi 20/12/19	Parking Etienne Regnault	1 maître-chien	de 00 h à 1 h	1 h
			de 20 h à 21 h	1 h
Samedi 21/12/19			de 21 h à 00 h	3 h
			de 00 h à 1 h	1 h

Nbre Heures Agents jour sem :
 Nbre heures Agents nuit sem :
 Nbre Heures Agents jour Férié :

21 h
 9 h
 24 h

Nbre heures M.C. Jour Férié :
 Nbre heures M.C. nuit sem :

8 h
 2 h

GARDIENNAGE DANS LE CADRE DE L'OPERATION "20 desamb 2018"
Surveillance site Global - Place du Barachois
Vendredi 20 Desamn 19

Manifestation /Date	Emplacement	Nbre d'agents/Maitres chiens	Horaires	Nbre d'heures à effectuer
Vendredi 20/12/19	Place Barachois	12 agents de sécurité : 2 zone repas - 2 Zone forains - 2 Front de mer et 6 en Mobile	de 20 h à 21 h	1 h x 12 = 12 h
			de 21 h à 00 h	3 h x 12 = 36 h
Samedi 21/12/19			de 00 h à 01 h	0,5 h x 12 = 6 h

Nbre heures Agents Jour

48 h

Fétié :

Nbre heures Agents Nuit

6 h

Sem :

**GARDIENNAGE DANS LE CADRE DE L'OPERATION "Fête 20 Desamn au Barchois - le Défilé"
de 20 au 21/12/19**

Manifestation /Date	Emplacement	Nbre d'agents/Maitres chiens	Horaires	Nbre d'heures à effectuer
Vendredi 20/12/19	Sécurité défilé	8 agents de sécurité	de 17 h à 20 h	3 h
	Rue de la Source/rue Bertin	1 agent de sécurité	de 14 h à 19 h	5 h
	Rue de la Source/rue G. De Gaulle	1 agent de sécurité	de 14h à 19 h	5 h
	Barrière Rue G. De Gaulle /Paris	1 agent de sécurité	de 14 h à 19 h	5 h
	Barrière Rue Mgr Beaumont	1 agent de sécurité	de 14 h à 19 h	5 h
	Barrière Rue Ste Marie /Paris	1 agent de sécurité	de 16 h à 20 h	4 h
	Barrière Rue Ste Marie /J.Chatel	1 agent de sécurité	de 16 h à 20 h	4 h
	Barrière Rue Ste Marie/Fénélon	1 agent de sécurité	de 16 h à 20 h	4 h
	Barrière Rue Ste Marie/Lacaussade	1 agent de sécurité	de 16 h à 20 h	4 h
	Barrière Rue R. Garros/Paris	1 agent de sécurité	de 16 h à 20 h	4 h
	Barrière Rue Lacaussage/R. Garros	1 agent de sécurité	de 16 h à 20 h	4 h
	Barrière Rue Ste-Anne /Paris	1 agent de sécurité	de 16 h à 20 h	4 h
	Barrière Rue Ste Anne/J.Chatel	1 agent de sécurité	de 16 h à 20 h	4 h
	Barrière Rue Gasparin/F. Guyon	1 agent de sécurité	de 16 h à 20 h	4 h
	Barrière Rue F. Guyon/J.Chatel	1 agent de sécurité	de 16 h à 20 h	4 h
	Barrière Rue J.Chatel/M. Leclerc	1 agent de sécurité	de 16 h à 20 h	4 h
Barrière Rue Gasparin/M. Leclerc	1 agent de sécurité	de 16 h à 20 h	4 h	
Barrière Rue Pasteur/Gasparin	1 agent de sécurité	de 16 h à 20 h	4 h	
Barrière Rue Pasteur /J.Chatel	1 agent de sécurité	de 16 h à 20 h	4 h	
Barrière Monument Rue Paris/Victoire	1 agent de sécurité	de 16 h à 20 h	4 h	

**GARDIENNAGE DANS LE CADRE DE L'OPERATION "Fête 20 Desamn au Barachois - le Défilé"
de 20 au 21/12/19 (suite)**

Manifestation /Date	Emplacement	Nbre d'agents/Maitres chiens	Horaires	Nbre d'heures à effectuer
Vendredi 20/12/19	Barrière Rue Compagnie/J.Chatel	1 agent de sécurité	de 16 h à 20 h	4 h
	Barrière Rue F. Guyon/Paris	1 agent de sécurité	de 16 h à 20 h	4 h
	Barrière Rue Gasparin /Compagnie	1 agent de sécurité	de 16 h à 20 h	4 h
	Barrière A. de Villeneuve/J. Chatel	1 agent de sécurité	de 16 h à 20 h	4 h
	Barrière Rue J. Chatel/A. de Villeneuve	1 agent de sécurité	de 16 h à 20 h	4 h
samedi 21/12/19	Barrière Rue Labourdonnais /J.Dodu	1 agent de sécurité	de 16 h à 20 h	4 h
	Barrière Rue Labourdonnais /Victoire	2 agents de sécurité	de 19h à 21 h de 21 h à 00 h de 00 h à 4 h	4 h 3 h x2 = 6 h 4 h x 2 = 8 h
Vendredi 20/12/19	Barrière Rue A. Lacaze/Labourdonnais	1 agent de sécurité	de 17h à 21 h de 21 h à 00 h	4 h 3 h
samedi 21/12/19	Barrière Rue Mât Pavillon/A.Lacaze	1 agent de sécurité	de 00 h à 4 h de 17h à 21 h	4 h 4 h
Vendredi 20/12/19	Barrière Rue J. Chatel/Rontaunay	1 agent de sécurité	de 21 h à 00 h de 00 h à 4 h	3 h 4 h
samedi 21/12/19	Barrière Rue Rontaunay/Paris	1 agent de sécurité	de 17 h à 21 h de 21 h à 00 h de 00 h à 4 h	4 h 3 h 4 h
Vendredi 20/12/19	Barrière Rue G. Macé/Préfecture/Gasparin	2 agents de sécurité	de 17 h à 21 h de 21 h à 00 h de 00 h à 4 h	4 h 3 h 4 h
samedi 21/12/19			de 06 h à 21 h de 21 h à 00 h	4 h 3 h x2 = 6 h
Vendredi 20/12/19			de 00 h à 4 h	4 h x 2 = 8 h

GARDIENNAGE DANS LE CADRE DE L'OPERATION "Fête 20 Desamn au Barachois - le Défilé"
du 20 au 21/12/19 (suite)

Manifestation /Date	Emplacement	Nbre d'agents/Maitres chiens	Horaires	Nbre d'heures à effectuer
Vendredi 20/12/19	Barrière Rue G. Macé entre Chatel et J.Dodu	1 agent de sécurité	de 6 h à 13 h	7 h
	Bd Joffre/Labourdonnais	1 agent de sécurité	de 6 h à 21 h	15 h
de 21h à 00 h			3 h	
samedi 21/12/19			de 00 h à 4 h	4 h

Nbre Heures Agents nuit sem : 36 h

Nbre Heures Agents jours
 fériés : 180 h